



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

15- QUARTIER D'HABITATION ILOT DU TOURNIQUET - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER DE VENDÉE EXPANSION – SPL - POUR L'ANNÉE 2024

Par délibération n°40 du 1^{er} juillet 2024, le Conseil municipal a confié à VENDEE EXPANSION – SPL la réalisation de l'opération intitulée « Quartier d'habitation Ilot du Tourniquet » dans le cadre d'une concession d'aménagement qui arrivera à échéance en 2029.

Dans ce cadre, la ville a demandé à l'aménageur d'établir le compte-rendu financier des activités, objet de la convention, de définir les perspectives possibles d'évolution et leurs incidences financières.

Le rapport a été transmis par VENDEE EXPANSION - SPL au titre de l'année 2024 et est annexé à cette délibération.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur son contenu.

Il convient de noter que l'année 2024 a été marquée par la déclaration sans suite de la consultation visant à recruter une équipe de conception. Cette décision a été motivée par des considérations d'intérêt général, compte tenu de la défaillance de l'attributaire initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1523-3,

Vu l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme,

Vu le rapport ci-annexé,

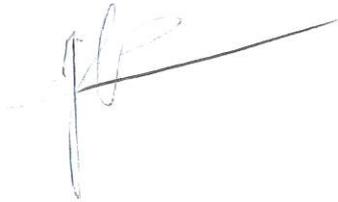
Vu la présentation de ce rapport en commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 janvier 2025,

Vu le rapport de Maryvonne GUERIN,

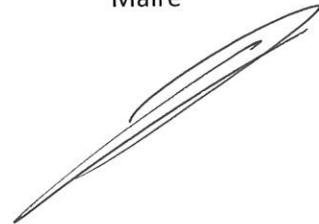
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le bilan et le compte-rendu financier pour l'année 2024, ainsi que le plan de financement prévisionnel actualisé,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Joseph LIARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025